

FORMATION CANALISATEUR

Contexte : Permettre d'accéder au métier de Canalisateur afin d'intervenir sur des chantiers de construction, d'extension ou de réparation de réseaux humides (eau potable, eaux fluviales, eaux usées)



Objectif pédagogique:

A l'issue de la formation vous serez capable à partir de plans et/ ou de consignes :

- de construire un réseau de canalisations enterrées en respectant les règles professionnelles, les consignes de sécurité et les normes de qualité imposées par les cahiers de charges, PPSPS...
- intervenir sur des ouvrages existants pour leur extension ou leur réparation lors de fuite, désordre ou casse.



Contenu de formation:

↳ Réaliser les petits travaux de voiries annexes à un chantier de pose de canalisations

Participer à la mise en place et à la dépose de la signalisation temporaire pour des travaux de pose de canalisations/
Implantation de voiries / Terrassement manuel/ Pose de bordures et de caniveaux/ Scellement des fontes de voiries...

• Participer à la construction d'un réseau d'assainissement

Réaliser les implantations des réseaux enterrés/ Pose des canalisations en gravitaire en PVC, béton et grès/
Construction ou coulage des regards/ Pose manuellement ou à l'aide d'un engin de levage un regard préfabriqué sur un réseau d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales/ Réalisation de cunettes/ Remblaiement de fouille et compactage/ Participation aux essais du réseau d'assainissement...

• Participer à la construction d'un réseau d'adduction d'eau potable en travaux publics

Assemblage des canalisations en fonte/ Montage de pièces de fontaineries (vannes, ventouses, coudes...)/
Construction d'un réseau en Polyéthylène Haute Densité/ Participation aux essais du réseau d'AEP.

Salarié d'entreprise :

Dans le cadre de l'action d'entretien et de perfectionnement des connaissances, des formations adaptées à vos besoins
(Au sens de l'article L900-2 du Code du Travail).

Dans le cadre d'un contrat ou période de professionnalisation ou du CPF
(Compte Personnel de Formation)

Salarié intérimaire :

Dans le cadre de CIPI et CDPI

Dans le cadre d'un contrat ou de période de professionnalisation

Demandeur d'emploi : Dans le cadre de formations conventionnées avec le pôle

Emploi ou le Conseil Régional.

Formations modulaires indépendantes proposées :

Les durées sont variables suivant les acquis d'entrée du stagiaire

La formation est validée par :

- Un titre professionnel de niveau V (code TP 00459)
- Un ou des Certificat(s) de Compétence(s) Professionnel



*Tous nos programmes sont
à votre disposition
sur simple demande
au 02 35 45 18 20
www.ceforas-formation.com*